

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 5 août 2014 et à laquelle sont présents les conseillers Étienne Saint-Louis, Joanne Saint-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy.

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent, le directeur de la voirie, Mario Saint-Louis, ainsi que 4 citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 5 août 2014, débutant à 20 heures.

252-08-2014

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Étienne St-Louis;
Appuyé par Julie Sylvestre;
et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

De plus, que le présent ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

253-08-2014

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Julie Sylvestre;
Appuyé par François Monière;
et unanimement résolu que les procès-verbaux suivants soient adoptés tel que présentés, à savoir :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2014;
- Procès-verbal de l'ajournement du 21 juillet 2014.

ADOPTÉ.

254-08-2014

ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par Joanne St-Louis;
Appuyé par Julie Sylvestre;
et unanimement résolu que la directrice générale, secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, à savoir :

- liste portant le numéro de folio 100769-08-2014 ainsi que le numéro de la présente résolution, pour un total de comptes à payer de 144 875,16 \$;

En y retirant la facture n° 23001688 au montant de 1 936,69 \$ de la compagnie Jules St-Pierre, suite à une erreur sur la facture envoyée à la municipalité;

- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 4283 à 4351 et des confirmations internet n° 19013-2LDML à 21313-96621 et un prélèvement, pour un montant de 101 498,62 \$;
- liste de factures rajoutées, comportant les chèques n° 4352 à 4353 pour un montant de 485 \$ et des comptes à payer, au montant de 4 945,70 \$;
- liste des salaires, au montant de 53 431,30 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Annonce de la FQM qu'il y aura reprise des négociations avec le gouvernement, relativement à la conclusion d'une nouvelle entente de partenariat fiscal et financier;
- Jugement : Demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières du Parc Régional du Poisson Blanc;
- Tenue de la 4^{ième} édition du Prix « À part entière » de l'Office des personnes handicapées du Québec;

INFORMATIONS

Les informations suivantes sont données par M. le maire Stéphane Roy, à savoir :

- Il y aura initiation au Stand up Paddle, le samedi 09 août 2014;
- Le symposium de la maison des arts et du patrimoine aura lieu les 16 et 17 août 2014;

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001;
- Le rapport Réseau Biblio pour Notre-Dame-du-Laus.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

255-08-2014

TOURNOI DE GOLF ANNUEL – 16^{ÈME} ÉDITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER

Il est proposé par Étienne St-Louis;
Appuyé par Julie Sylvestre;

et unanimement résolu de décliner l'invitation faite par la Chambre de commerce de Mont-Laurier concernant la 16^e édition du tournoi de golf annuel.

ADOPTÉ.

URBANISME

256-08-2014

DEMANDE DE LOTISSEMENT

ATTENDU QU'une demande de permis de lotissement a été faite concernant la création des lots suivants : 5 559 736, 5 559 737, 5 559 738, 5 559 739 et 5 559 740;

ATTENDU QUE lesdits lots sont présentés via le plan de cadastre fait par Monsieur Christian Nadeau, arpenteur géomètre, sous le numéro 5 977 de ses minutes et que tout est conforme à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et unanimement résolu, d'autoriser l'émission du permis de lotissement pour la création des lots 5 559 736, 5 559 737, 5 559 738, 5 559 739 et 5 559 740, tel que le tout présenté sur le plan minute 5 977 de Christian Nadeau, arpenteur géomètre.

Conditionnellement à ce que la présente demande soit assujettie à l'émission d'un seul et même permis.

ADOPTÉ.

257-08-2014 - DEMANDE DE LOTISSEMENT

ATTENDU QU'une demande de permis de lotissement a été faite concernant la création des lots suivants : 5 516 065, 5 516 066, 5 516 067 et le 5 516 068, tous du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE lesdits lots sont présentés via le plan de cadastre fait par Monsieur Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, sous le numéro 10 186 de ses minutes et que le tout est conforme à la réglementation en vigueur, sauf pour le lot 5 516 065, étant la rue projetée;

ATTENDU QUE la non-conformité dudit lot 5 516 065 a été entérinée via l'émission de la dérogation mineure 2014-0015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu d'autoriser l'émission du permis de lotissement relativement à la création desdits lots 5 516 065, 5 516 066, 5 516 067 et le 5 516 068, tous du cadastre du Québec, tel que le tout présenté sur le plan minute 10 186 de Denis Robidoux, arpenteur géomètre.

Conditionnellement à ce que la présente demande soit assujettie à l'émission d'un seul et même permis.

ADOPTÉ.

258-08-2014

DEMANDE DE SUBDIVISION

ATTENDU QU'une demande de subdivision a été déposée relativement à une partie de la subdivision douze du lot originaire cinquante (50-12 ptie), dans le rang A, canton de Wells, circonscription foncière de Labelle, maintenant connu comme étant le lot 4 580 291, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les constructions érigées sur ledit lot 4 580 291 sont devenues deux bâtiments principaux, possédant chacun leur installation septique respective;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'un conseiller juridique serait préférable afin d'apporter des éclaircissements, le tout selon les critères de la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis appuyé par François Monière et unanimement résolu de demander l'avis du conseiller juridique de la Municipalité avant de prendre toute décision dans le cas de la présente demande de subdivision du lot 4 580 291, cadastre du Québec.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

259-08-2014

ACHAT DU RÉSERVOIR À L'HUILE

ATTENDU QUE la résolution 228-07-2014 prévoyait l'appel d'offres pour le remplacement du réservoir de diesel du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre concerne un réservoir 200 gallons de ½ pouces, au prix de 713,75 \$ tous frais inclus, soumise par la compagnie Espace JLP Bélanger;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu de procéder à l'acquisition du réservoir à diesel 200 gallons, de ½ pouces, au coût de 713,75 \$, tous frais inclus, tel que proposé par la compagnie Espace JLP Bélanger.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02-32000-522.

ADOPTÉ.

260-08-2014 -TRAVAUX À VENIR

CONSIDÉRANT la liste de travaux à effectuer sur différents chemins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la disponibilité budgétaire, afin de procéder à l'exécution de ces travaux, s'élève à près de 80 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Mario St-Louis à procéder aux travaux tels que prévus sur la liste présentée au conseil municipal.

ADOPTÉ.

261-08-2014

ADJUDICATION DE CONTRAT – SABLE TAMISÉ AB-10

ATTENDU QUE la résolution 247-07-2014 prévoyait l'appel d'offres pour l'achat de 10 000 tonnes de sable tamisé AB-10;

ATTENDU QUE les compagnies invitées à soumissionner sont les suivantes :

- Jacquelin Côté
- Les entreprises Gougeon et frères Inc.
- Excavation Mario & Clément Thauvette

CONSIDÉRANT QU'une seule offre a été déposée au bureau de la municipalité, soit par Excavation Mario & Clément Thauvette, au prix de 3,95 \$ la tonne, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière appuyé par Joanne St-Louis et unanimement résolu d'adjudiquer le contrat pour l'approvisionnement de 10 000 tonnes de sable tamisé AB-10, à Excavation Mario & Clément Thauvette, au coût de 3,95 \$, plus taxes.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02-32000-635.

ADOPTÉ.

262-08-2014

ACHAT DE PNEUS

ATTENDU QUE les pneus de la niveleuse doivent être changés;

CONSIDÉRANT QUE les trois soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

- Unipneu Lavoie – 863,47 \$ / pneu - reprise 100 \$ / pneu usé
- Centre du camion Gamache Inc. – 950 \$ / pneu
- M.L.P. Autos Inc. – 1 125 \$ / pneu

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu d'autoriser l'achat de pneus pour la niveleuse, la meilleure offre retenue provenant de Unipneu Lavoie, au montant de 863,47 \$ en plus des frais d'installations, et des taxes, moins la reprise d'environ 100 \$ par ancien pneu.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02-32000-526.

ADOPTÉ.

INCENDIE

263-08-2014

ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Il est proposé par François Monière;

Appuyé par Étienne St-Louis;

et unanimement résolu d'autoriser

l'acquisition de six lampes de marque Koehler Responder, au coût de 195,00 \$ chacune et de procéder à l'installation des socles dans l'autopompe.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02-22000-650.

ADOPTÉ.

264-08-2014 - ÉVALUATIONS DES BÂTIMENTS À RISQUES ÉLEVÉS

ATTENDU QUE la résolution 206-06-2014 prévoyait l'évaluation de cinq bâtiments à risques élevés sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE conformément au schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC d'Antoine-Labelle, d'autres bâtiments doivent être évalués par un technicien en prévention des incendies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis appuyé par Étienne St-Louis et unanimement résolu de procéder à l'évaluation de dix bâtiments à risques élevés, tel que présenté par Monsieur Benoit Vincent, directeur du service incendies, au coût de 5 000 \$.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02-22000-454.

ADOPTÉ.

LOISIRS ET CULTURE

265-08-2014

DÉBOURSÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par François Monière;

Appuyé par Julie Sylvestre;

et unanimement résolu de procéder au

versement de 3 000,00 \$ à titre de déboursé pour la gestion de la bibliothèque municipale.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02-70230-996.

ADOPTÉ.

266-08-2014

PARC RÉGIONAL DU POISSON-BLANC – ACTIVITÉ À VENIR

CONSIDÉRANT l'organisation de la première édition de la Fête des couleurs;

Il est proposé par François Monière;

Appuyé par Joanne St-Louis;

et unanimement résolu de contribuer

financièrement de l'ordre de 2 500 \$ pour la première édition de la Fête des couleurs, organisée par le Parc Régional du Poisson-Blanc.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02-70120-453.

ADOPTÉ.

267-08-2014

SALON DU LIVRE 2015

ATTENDU QUE le « Salon du livre », organisé par la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, s'inscrit comme étant un événement incontournable dans la région;

ATTENDU QU'afin d'assurer une 4^e édition haute en couleur, il est impératif de débiter rapidement les préparatifs et réservations pour les 14, 15 et 16 mai 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Étienne St-Louis et unanimement résolu de nommer Madame Hélène Cotnoir à titre de chargée de projet pour l'édition 2015 du Salon du livre.

Il est de plus résolu que cette dernière soit autorisée à débiter les démarches auprès des maisons d'éditions, ainsi que les auteurs.

Madame Cotnoir est aussi mandatée afin de procéder aux demandes de subventions adéquates afin de voir au financement de l'événement.

ADOPTÉ.

268-08-2014 - ACHAT D'ÉQUIPEMENT

Il est proposé par François Monière;
Appuyé par Julie Sylvestre;
et unanimement résolu de procéder à l'achat
de stores opaques pour le Centre des loisirs, pour un montant estimé à 1 500,00 \$ plus taxes.
Il est de plus résolu de s'assurer que les rideaux ou stores respectent les normes en matière
d'assurance en ce qui a trait à leur inflammabilité.

Cette somme est disponible au poste budgétaire 02-70120-522.
ADOPTÉ.

VARIA

269-08-2014

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Stéphane Roy;
Appuyé par Joanne St-Louis;
et unanimement résolu que la présente
séance soit levée.

M. le maire, Stéphane Roy lève la séance à 20h30.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par.....
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la
signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code
municipal.

Stéphane Roy
Maire